La Méditerranée classée zone SECA dès Mai 2025 : Hyproc engagée pour un transport maritime plus propre

À partir de 1er mai 2025, la mer Méditerranée sera officiellement classée en tant que SECA **(Sulphur Emission Control Area)**, une zone de contrôle des émissions de soufre relevant de l'annexe VI de la convention MARPOL. Cette évolution réglementaire majeure s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux pour limiter les pollutions atmosphériques liées au transport maritime, en particulier les émissions de dioxyde de soufre (SO_2), nocives pour l'environnement et la santé humaine.

Qu'est-ce qu'une zone SECA ?

Une zone SECA est une région maritime dans laquelle des exigences plus strictes en matière d'émissions de soufre sont imposées aux navires. Dans ces zones, les navires doivent utiliser du carburant à très faible teneur en soufre (≤ 0,10 % m/m), ou être équipés de systèmes de réduction des émissions (comme les scrubbers) afin de respecter cette limite.

La Méditerranée rejoindra ainsi les autres grandes zones SECA existantes, telles que la mer Baltique, la mer du Nord et certaines régions d'Amérique du Nord.

Une Méditerranée déjà sous protection renforcée :

Avant même ce nouveau classement, la Méditerranée bénéficiait d'un statut particulier :

- **Zone spéciale** au titre des Annexes I et V de MARPOL (prévention de la pollution par les hydrocarbures et les déchets solides),
- **PSSA (Particularly Sensitive Sea Area)** : désignation spéciale de l'OMI visant à protéger les mammifères marins et les écosystèmes sensibles.

Le passage en zone SECA vient compléter ce dispositif, imposant désormais un contrôle rigoureux des émissions atmosphériques des navires.

Hyproc se mobilise pour la conformité :

Consciente de l'importance de cette échéance, Hyproc Shipping Company a mis en œuvre un ensemble d'actions concrètes pour garantir le plein respect de cette nouvelle réglementation:

Dispositifs réglementaires et techniques adoptés :

- ✓ **Procédure SMQ** du manuel des opérations bord – section II Machine (Réf. MOE-002-1800 – Rév. 05) intitulée : *« Navigation dans les zones ECA »* : cadre formel et structuré de la conduite à tenir en zone réglementée.
- ✓ **FOBAS Change-Over Calculator** : outil d'aide au calcul de changement de carburant pour l'entrée en zone SECA.
- ✓ **Recommendations on the Hazard Assessment of Fuel Changeover Processes** : recommandations de sécurité pour évaluer les risques liés au basculement de carburant.
- ✓ **Guidelines for Operation on Fuels with less than 0.1% Sulphur** : lignes directrices pour l'exploitation avec des carburants à faible teneur en soufre.
- ✓ **Référence à la norme ISO 8217:2024**, définissant les spécifications des combustibles marins d'origine pétrolière, synthétique ou renouvelable.

- ✓ **Évaluation des risques spécifique** (Risk Assessment) pour les opérations de changement de carburant, afin d'identifier et de limiter les dangers potentiels.

📌 **Sensibilisation et accompagnement des équipages :**

- ✓ **Communication ciblée** : Un message officiel a été adressé à tous les navires pour rappeler l'importance de la conformité aux exigences SECA.
- ✓ **Sessions de sensibilisation** : des compagnes de sensibilisation à bord intégrées lors des **CSB (Comités de Sécurité à Bord)**.
- ✓ **Contrôles opérationnels** : très renforcés, notamment sur la qualité des carburants utilisés et les procédures de transition.
- ✓ **Veille réglementaire continue** : Les équipes QHSE de Hyproc et du DP suivent activement l'évolution des normes de l'OMI pour anticiper les adaptations techniques et organisationnelles nécessaires.

✅ **Un engagement collectif pour un avenir durable**

L'entrée en vigueur de la zone SECA en Méditerranée marque une étape décisive vers un transport maritime encore plus respectueux de l'environnement. Chez Hyproc, cet engagement est collectif, il repose sur la vigilance, la rigueur et l'implication de chacun, à terre comme en mer. En s'alignant pleinement sur les exigences internationales en matière de contrôle des émissions, Hyproc réaffirme son rôle d'acteur maritime responsable, engagé pour la protection de l'environnement, la conformité réglementaire et la performance opérationnelle.